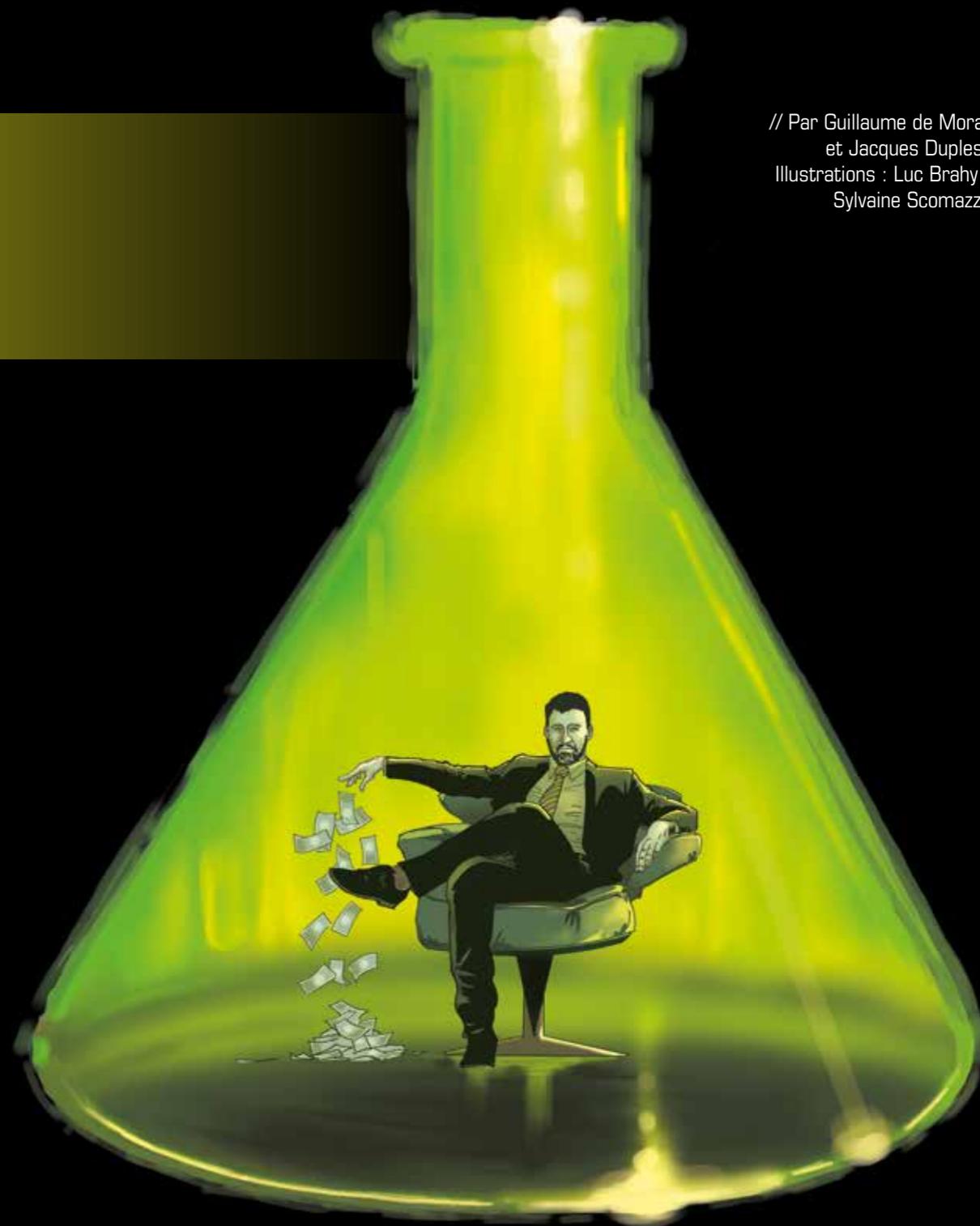


FERMENTALG

**Des millions
engloutis
dans des
projets vaseux**

Depuis 2009, tout souriait à cette biotech de Libourne qui devait inonder le marché avec des compléments alimentaires, des produits cosmétiques, des biocarburants... Aujourd'hui, malgré plus de 110 millions d'investissements, son usine neuve ne produit rien, certains brevets sont douteux ou bidons et la justice s'intéresse de près à ses curieuses pratiques.

// Par Guillaume de Morant
et Jacques Duplessy
Illustrations : Luc Brahy et
Sylvaine Scomazon



La cloche sonne pour Fermentalg, comme le veut la tradition lors de l'entrée en Bourse d'une société. Ce 16 avril 2014, c'est le grand jour pour son P-DG, Pierre Calleja. « *Fermentalg est spécialisée dans l'exploitation industrielle des microalgues*, déclare-t-il sous les applaudissements dans la vidéo souvenir. *Notre technologie brevetée nous permet de produire des microalgues en très grande quantité et à faible coût. Ces microalgues, nous allons les retrouver dans la nutrition humaine, l'alimentation animale, la cosmétologie, la santé, la chimie verte et peut-être un jour, les biocarburants.* » Et il promet : « *Dès 2015, notre unité de production va nous permettre de mettre nos premiers produits sur le marché.* » Fermentalg lève un peu plus de 40 millions auprès d'investisseurs institutionnels et particuliers. La Banque publique d'investissement (BPI) apporte de l'argent frais en achetant des actions au cours de 9 € et en s'engageant à déposer une offre sur 30 % des actions nouvelles émises. Bpifrance, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, avec son fonds Ecotechnologies, prendra un peu plus de 13 % des parts avec un investissement de 4,6 millions d'euros sur un total de 12 millions d'euros en 2013, et devient même en 2017, à la faveur de la dernière levée de fonds, le premier actionnaire de l'entreprise. Un horizon de promesses s'ouvre devant le champion de l'algue microscopique. Fermentalg a été fondée en 2009 à Libourne, en Gironde, par Pierre Calleja. D'abord technicien en aquaculture en 1983, il travaille ensuite dans la nutrition animale, le plus souvent comme directeur scientifique. L'homme a de solides réseaux, un passé qui inspire confiance. Selon un ancien dirigeant qui s'est confié à *Sang-froid*,

il aurait investi une modeste somme au départ avant d'acheter des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), c'est-à-dire des actions à un tarif très préférentiel.

Les principaux financements viendront d'un spécialiste du capital-risque, Bernard Maître, avec son fonds Emertec et celui de capital-investissement Demeter Partners. La caution scientifique, elle, est apportée par le professeur Claude Gudin, docteur en biologie végétale, retraité de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Viennent s'ajouter CEA Investissement et Aquitaine Création Investissement. Fermentalg écrit la belle histoire d'une green tech française à qui tout semble sourire.

L'équipe raconte avoir développé une nouvelle technique pour produire des microalgues en quantité industrielle, la « *mixotrophie à dominante hétérotrophe* ». Dans des fermenteurs clos, elle permettrait, en ajoutant de la lumière, de produire des microalgues ou des molécules d'intérêt plus efficacement que dans le noir, le milieu naturel de ces microalgues. Fermentalg dépose des brevets à tour de bras. À propos de l'un d'entre eux, le « *brevet princeps sur la technologie* », Pierre Calleja déclare en novembre 2013 : « *La technologie de mixotrophie est de loin la plus prometteuse [...]. Depuis sa création, Fermentalg a mis en œuvre une politique dynamique de dépôts de brevets qui lui permet de renforcer sa position de leader européen de la culture de microalgues et de leader mondial sur la technologie de mixotrophie.* » Dans les années qui viennent, pas moins de 26 familles de brevets, soit plus de 100 brevets, dont « *7 délivrés sur la technologie* » sont déposés. Fermentalg revendique aussi des partenaires prestigieux. Mi-2011, elle crée avec Sofiprotéol une coentreprise pour commercialiser un « *produit à haute valeur ajoutée de la nutrition humaine (oméga-3)* », puis se lance également dans les biocarburants. En décembre 2012, elle dit ainsi être parvenue à faire rouler un véhicule de série avec un carburant partiellement obtenu à partir de microalgues. Il y a aussi ce partenariat avec Suez pour le puits de carbone, matérialisé par une colonne Morris implantée place d'Alésia à Paris et bourrée de microalgues censées absorber la pollution des voitures.



À la faveur de la dernière levée de fonds, Bpifrance devient premier actionnaire de l'entreprise. Un horizon de promesses s'ouvre devant le champion de l'algue microscopique

Après l'entrée en Bourse vient le grand moment de la construction de l'UDI, l'unité de développement industriel. La Région Aquitaine subventionne le projet à hauteur de 509 000 €. Si la seconde tranche d'un montant identique est pour le moment bloquée, la première pierre est néanmoins posée le 12 février 2015 en présence du président de la Région Aquitaine, Alain Rousset. L'UDI représente 10 millions d'investissement, sans compter l'équipement prévu. Trois imposants bâtiments gris, bleus et verts avec un habillage bois sortent de terre. Fermentalg promet « *une production initiale de 400 tonnes d'huiles de microalgues par an* ». Les premières ventes sont annoncées cette fois pour 2016. L'entreprise cumule aussi prix et distinctions. En septembre 2012, Calleja reçoit le prix Pierre-Potier des mains d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif pour sa « *technologie de rupture* ». Deux mois plus tard, nouvelle

récompense : Alain Rousset lui remet le prix Aquitaine Océan, assorti d'une dotation en fonds propres d'un million d'euros. En 2015, nouvelle distinction, le prix du doyen Jean de Feytaud décerné par l'Académie de Bordeaux, qui distingue l'auteur de travaux sur la biologie et l'environnement. La belle histoire est savamment mise en scène à coups de communiqués de presse. Cocorico ! Un nouveau champion français serait-il né ?

Derrière la success story, l'envers du décor

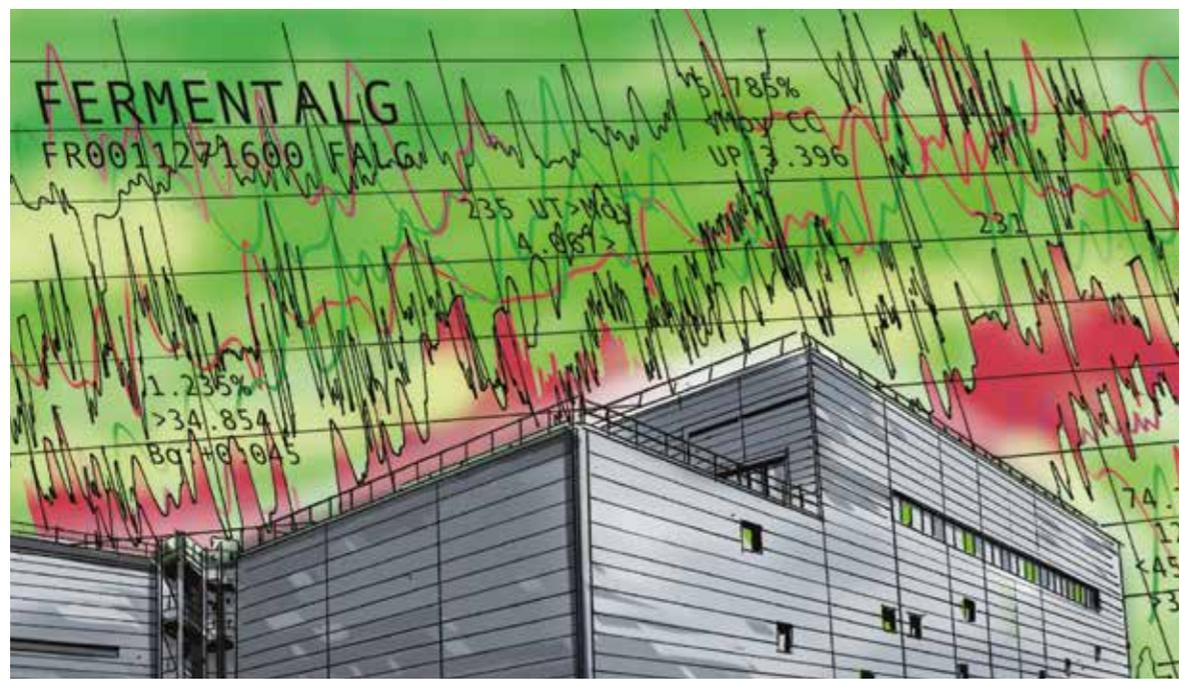
La réalité est moins enthousiasmante. Derrière l'apparence green tech prometteuse se cache une entreprise en proie à des difficultés persistantes. Premier signe, les pertes se creusent d'année en année : -2,8 millions d'euros en 2013, -4,2 en 2014, -6,3 en 2015 et -9,7 en 2016. « *Rien de bien grave*

pour une start-up, rétorque Pierre Calleja à Sang-froid, Apple a bien démarré dans un garage sans aucun chiffre d'affaires durant des années. » La comparaison fait flop : Steve Jobs a certes démarré dans un garage, mais le succès commercial des Mac a été immédiat.

Depuis 2009, ses principales recettes proviennent des subventions ou du crédit d'impôt recherche. Au plus haut, son « chiffre d'affaires » a atteint 900 000 €. « Les cycles des entreprises en innovation et recherche comme Fermentalg peuvent être particulièrement longs », veut rassurer la porte-parole de la com de Bpifrance. Qui peut penser un instant qu'une start-up va gagner de l'argent rapidement ? Évidemment personne. Mais après huit ans, Fermentalg n'a toujours pas trouvé de débouchés commerciaux solides. Inquiétant même si, au vu des fonds récemment levés, elle ne manque pas d'argent. En septembre 2017, son trésor de guerre ne s'élevait plus qu'à 7,5 millions d'euros, mais depuis les caisses ont été renflouées par la levée de fonds d'octobre 2017.

Côté stratégie, Fermentalg collectionne les projets. L'ambitieuse EIMA (qui signifie « Exploitation industrielle des microalgues cultivées »), démarrée en 2011, s'est achevée en août 2016. Fermentalg, leader de ce projet R&D, devait produire en masse des molécules d'intérêt à partir de microalgues. EIMA a englouti en tout 10,9 millions d'euros « sans rentabilité financière directe », dit un document de l'entreprise. Sans compter les 2,3 millions d'euros d'avances de Bpifrance reçus dans le cadre de ce programme, que Fermentalg doit rembourser.

Des programmes, elle en abandonne aussi beaucoup. Proléalg, démarré en 2011, a dû s'arrêter en 2016. Le géant Sofiprotéol et sa filiale Oléon avaient des doutes sur « la capacité de Fermentalg à assurer la production et la logistique de ce produit [la DHA 350, ndlr] de manière pérenne et à un niveau de coût compétitif ». Dans un courrier du 23 mai 2016, on comprend que Fermentalg a eu bien du mal à faire son deuil de ce prestigieux partenariat. Oléon demande à l'entreprise de cesser de se faire de la pub sur son dos : « Les annonces dans la presse annonçant qu'Oléon allait commercialiser le DHA produit par Fermentalg nous obligent à réitérer formellement notre demande pour que cesse toute communication de ce type. » La société Proléalg a été mise en dissolution en juin 2017.



« Cela démontre le manque de crédibilité accordée par notre partenaire et sous-entend qu'il n'y croit pas. Il a souhaité que nous ne puissions pas le poursuivre en cas de non-réalisation »

Le projet Polaralg s'est terminé de la même manière : par lettre recommandée. Fermentalg a signé en octobre 2013 une simple lettre d'intention avec la société Polaris, visant à produire et commercialiser des oméga-6 pour la nutrition humaine. Les pourparlers n'ont pas abouti, mais visiblement les deux ex-partenaires n'en avaient pas la même lecture. Dans la communication de Fermentalg, la lettre d'intention s'est transformée en « partenariat » (*La Tribune* du 18 septembre 2014). Puis un communiqué du 8 octobre 2015 vante un accord « conclu avec Polaris afin de produire et commercialiser une forme sûre, pérenne et naturelle d'huiles riches en oméga-6 ». Polaris voit rouge. Une première lettre du 2 novembre 2015 reste sans réponse. Une mise en demeure par avocats du 11 février 2016 intime Fermentalg « de retirer sans délai toute référence à un partenariat avec Polaris de sa documentation commerciale ». Ce qui fut fait.

« Il fallait occuper le terrain »

Transalg, le projet national de R&D en chimie verte et biocarburants, a connu le même sort. Débuté en 2015, il est financé par Bpifrance à hauteur de 13,9 millions d'euros et son coût total s'élève à 31,2 millions d'euros. Dans un signalement transmis à l'Autorité des marchés financiers par l'ancien directeur général de Fermentalg Andrew Echatti, ce projet est déclaré « irréaliste en raison de la charge qu'il représente avec l'affectation de 20 chercheurs pour un domaine non pertinent pour la société ». Dès le 30 juin 2015, Pierre Guérin, spécialiste des cuves inox et partenaire de poids pour la construction du fermenteur avec lumière, se désengage de toute responsabilité. Le 16 mars 2016, un collaborateur écrit : « [cela] démontre le manque de crédibilité accordée au projet par notre partenaire ; cela sous-entend qu'il ne croit pas dans le projet sachant qu'il a souhaité que nous ne puissions pas le poursuivre en cas de non-ré-

alisation ». Transalg, c'est aussi 905 000 € reçus par Fermentalg au titre d'avances remboursables de Bpifrance Innovation (ex-Oséo). Selon le même document interne, le budget Transalg a été surestimé dès l'origine : « les montants reçus en août 2015 ont été surévalués de 46 % environ. De plus, au regard du marché de la chimie verte mondiale [...], il ne semble pas rentable avec la technique actuelle avant une quinzaine d'années ».

Problème, jamais ces partenariats abandonnés n'ont fait l'objet d'une réelle communication, sauf dans le document de référence de l'AMF en 2017. Nul communiqué de presse n'est venu annoncer ces renoncements ou échecs. Ces alliances stratégiques avaient pourtant été largement mises en valeur au moment de leur signature.

Côté recherche, la situation est aussi préoccupante et de drôles de méthodes sont mises au jour. La pertinence de certains brevets est remise en cause. Dans un mémorandum du 10 février 2016, le directeur scientifique de Fermentalg, Hywel Griffiths, après le réexamen complet de chaque brevet se dit « consterné ». « La plupart, si ce n'est la totalité des brevets déposés avant 2013 étaient moins solides que ce que l'on imaginait. Les exemples utilisés pour rendre les inventions possibles n'étaient pas basés sur des expériences réelles. » Le scientifique procède alors « au retrait de six brevets qui risquaient de causer de graves préjudices à la réputation scientifique ou commerciale de la société ». Il émet ensuite un vœu : « Nous ne soumettrons plus des brevets dans le simple but d'avoir des brevets. »

Un salarié qui travaille à la propriété intellectuelle à Fermentalg témoigne par écrit de curieuses directives du management du mois d'août 2011 à la mi-2012 : « Il fallait occuper le terrain, garantir une liberté d'exploitation par la technologie de mixotrophie ou élargir le portefeuille [...]. Sur certaines rédactions, des valeurs ont été corrigées avant le dépôt. »

D'autres documents montrent que la technologie phare de Fermentalg, la « mixotrophie à dominante hétérotrophe », ne paraît pas au point. Le signalement à l'AMF dénonce ce procédé « qui n'apparaît être ni adéquat ni efficace pour le développement de nos produits, davantage supporté dans un souci de démonstration d'inventivité et de nouveauté attractive que pour des raisons scientifiques. [...] La demande de brevets de Fermentalg concernant les procédés mixotrophes a été désapprouvée pour défaut d'activité inventive au Japon et aux États-Unis ». L'opinion sur la mixotrophie est partagée par Hywel Griffiths, pour qui cette technologie de l'adjonction de lumière flash à des cultures hétérotrophiques « n'a pas d'effet de stimulation de la croissance particulièrement pertinent sur le plan industriel ».

Une usine vide de tout équipement

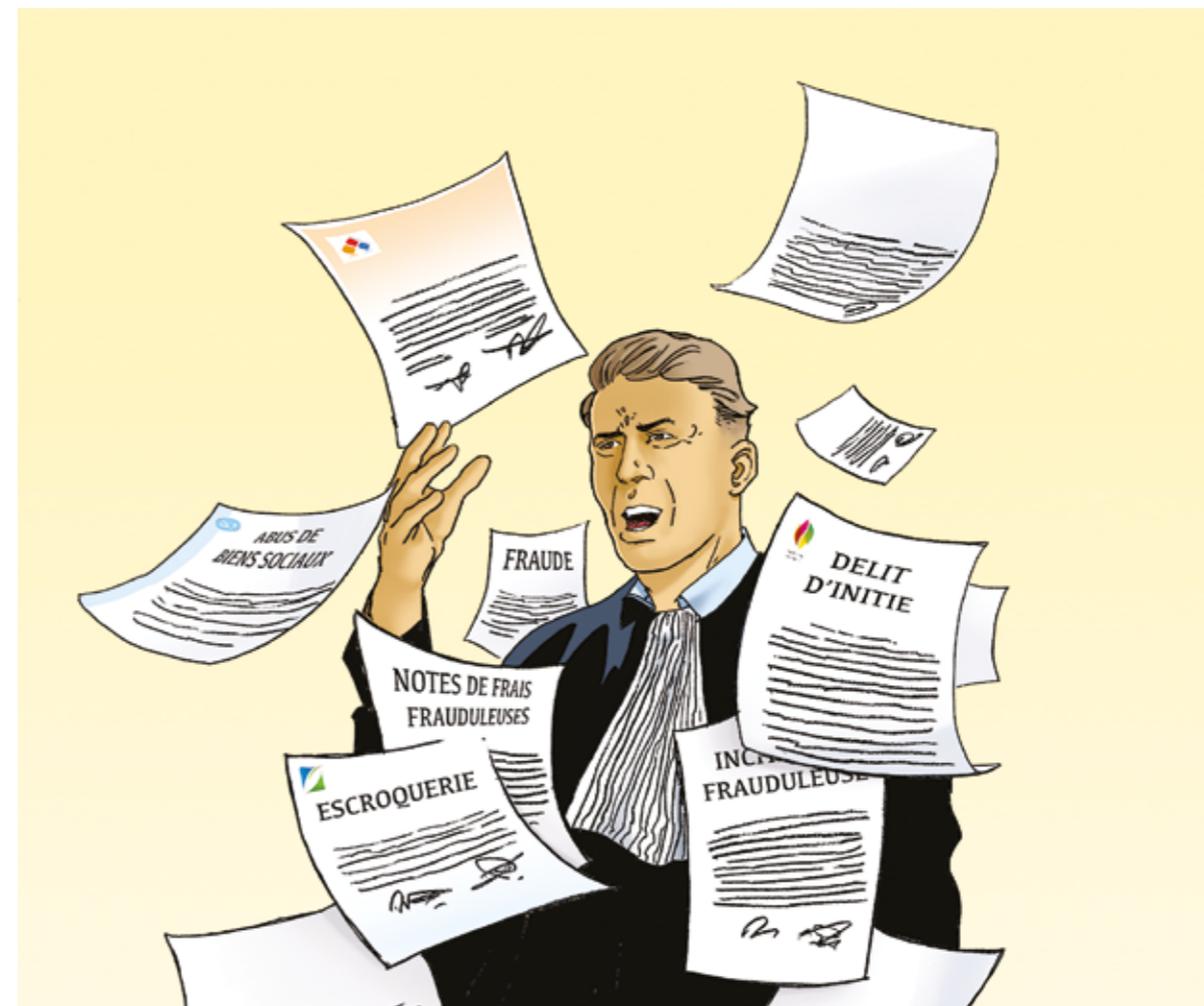
Le plus important pour Fermentalg est de démontrer aux marchés sa capacité à être rentable un jour. L'usine de Libourne, toujours vide de tout équipement industriel, ne permet pas de produire directement des microalgues. C'est pour cela qu'un partenariat a été signé avec l'industriel ARD dans la Marne. Mais, selon un rapport interne, sur certaines souches de microalgues, la rentabilité serait loin d'être acquise : « Le prix de vente des produits finis est mentionné à moins de 2 € le kilo, alors que le coût de production se monte entre 20 et 30 € le kilo. » Une version totalement démentie par le communicant de crise mandaté par Fermentalg : « On ne peut pas calculer un prix comme ça. Sur le marché mondial, le kilo d'huile algale se négocie entre 35 et 100 €, cela dépend des quantités, de la qualité du raffinage, du niveau de concen-

tration en DHA. Dans cette gamme de prix, on est profitable », justifie-t-il.

Ces délicats problèmes stratégiques ont pris une telle importance qu'un conflit a éclaté fin 2015 au sein du conseil d'administration et du management. La tête du fondateur est tombée. Pierre Calleja, reconnaissant lui-même qu'il est plus fort pour faire germer les idées que pour en assurer le développement industriel, a été prié de faire ses valises, non sans empocher un confortable « golden parachute » : 180 000 € de prime de départ. Les tensions étaient telles chez Fermentalg qu'en juin 2016 la nouvelle direction a commandé un audit des risques pénaux. Le cabinet d'avocats Hogan Lovells se penche sur la période antérieure au 10 décembre 2015. Près de 20 000 documents ont été épluchés et « 116 ont été identifiés comme susceptibles d'être pertinents eu égard aux risques préalablement relevés ». Toutefois, sur instruction de Fermentalg, le cabinet a suspendu son audit au 10 novembre 2016.

Même partiels, les résultats sont accablants. D'après les avocats spécialisés, il pourrait être reproché à Fermentalg et ses dirigeants la diffusion d'informations fausses ou trompeuses aux marchés financiers. Le rapport met en garde la société contre un « délit d'initié » qui aurait pu être commis par Pierre Calleja pour la cession substantielle d'actions entre juillet 2015 et juin 2016, à une période où la société connaissait des difficultés inconnues du public.

Les avocats évoquent aussi des « abus de biens sociaux » et de l'« escroquerie » pour l'achat de biens immobiliers appartenant au fondateur et ses proches. Mêmes qualifications pour des dépenses personnelles engagées par l'ex-P-DG, par exemple une note de frais de 20 000 € en août 2015 qui coïncide avec ses vacances aux États-Unis. Pierre Calleja aurait depuis remboursé tout ou partie de cette somme, sur injonction de la nouvelle



direction. Le conseil du cabinet est de porter plainte, « ce qui permettrait dans le cadre d'une enquête de confirmer les soupçons existants ». Interrogé, Philippe Lavielle, l'actuel P-DG de la société, rencontré dans son bureau à Libourne, déclare n'avoir déposé aucune plainte à ce jour contre Pierre Calleja, mais avoir saisi la justice contre Andrew Echatti, l'ancien directeur général qui, selon lui, « exerce un chantage ».

Andrew Echatti a été licencié par Fermentalg en février 2017, après avoir successivement occupé depuis août 2015 les fonctions de directeur administratif et financier et de directeur général. Il est poursuivi par l'inspection du Travail pour « harcèlement » contre des salariés et par Fermentalg pour « abus de bien social » sur des notes de frais. Contacté, il assure que c'est une plainte bâillon : « J'ai alerté les dirigeants, les administrateurs, les employés et les autorités judi-

ciaires sur ce dossier. Il est invraisemblable que l'actionnaire principal, la BPI, n'ait pas réagi après mes différentes alertes à ses représentants dans le conseil d'administration de Fermentalg. Je continue à croire que la vérité surgira malgré toutes les pressions et tentatives de dénigrement à mon encontre. Je crois en la justice française et européenne. »

« J'ai beaucoup d'amis chefs d'entreprise »

Plus de 110 millions levés dont une partie en Bourse et en subventions publiques, mais pour quel résultat ? Le gâchis apparent interroge. Comment en est-on arrivé là ? Pierre Calleja est un beau parleur. Quand nous l'avons rencontré, il nous a raconté l'histoire extraordinaire des microalgues. « Elles sont apparues il y a quatre milliards

Fin 2015, un conflit éclate au sein du conseil d'administration. Le fondateur fait ses valises et empoche un confortable « golden parachute » : 180 000 €



« On a voulu innover en donnant le prix à une entreprise de la région, sur un domaine porteur. Nous n'avions pas les moyens d'évaluer la société »

d'années. La microalgue a inventé la sexualité, elle a inventé la mort, elle a construit toutes les grandes molécules du vivant. C'est la mère de toutes les plantes et de tous les animaux. » L'homme sait vendre du rêve...

Concernant le prix de l'Académie de Bordeaux, l'amiral Alain Béreau reconnaît qu'il a été remis sans aucune vérification. « On a voulu innover en donnant le prix pour la première fois à une entreprise de la région, sur un domaine porteur. Nous avons entendu parler de Fermentalg par une académicienne. Cela nous a semblé intéressant, le site internet était beau et la presse en parlait beaucoup... Mais nous n'avions pas les moyens d'évaluer l'entreprise. »

Pierre Calleja a pu aussi compter sur le soutien indéfectible du président de Région, Alain

Rousset. En avril 2016 encore, il « a sommé Bruno Heuclin, le directeur régional de Bpifrance de réagir » pour sauver Fermentalg, selon un article du quotidien *Sud-Ouest*. Si Pierre Calleja nous assure que « ses relations avec Alain Rousset sont celles d'un chef d'entreprise avec le président d'une région », ce dernier est plus prolix. Contacté pour savoir s'il s'agit d'un ami personnel, Alain Rousset déclare : « J'ai beaucoup d'amis chefs d'entreprise. Disons que Pierre Calleja, je le connais un peu mieux que d'autres. » Des documents consultés par *Sang-froid* montrent qu'il suivait le dossier de près. Ainsi les administrateurs de Fermentalg sont avertis par mail en juin 2016 : « Notre banquier conseil a été récemment sollicité par M. Alain Rousset. »

Le processus de contrôle de Fermentalg par Bpifrance interroge aussi. La banque dispose d'un administrateur. A-t-il bien perçu la situation réelle de l'entreprise ? La BPI s'est-elle fait tordre le bras par la Région Aquitaine pour investir dans Fermentalg comme le suggère l'article de *Sud-Ouest* ? Non, jure la banque. « Tout est sous le contrôle le plus absolu », nous affirme la porte-parole du bras armé de l'État dans le capital-risque, en nous détaillant les procédures préalables à tout investissement et de contrôle (voir page 54).

En juin 2017, Andrew Echatti alerte l'AMF en adressant une liste de faits « susceptibles de constituer plusieurs manquements aux obligations du code monétaire et financier ». La directrice de la surveillance des marchés répond trois semaines plus tard. « Je vous remercie pour les informations transmises. Compte-tenu des règles de secret professionnel auxquelles est assujettie l'AMF, nous ne pouvons pas vous informer des suites données. » Mais, chose surprenante, l'AMF autorise la nouvelle levée de fonds de 12,6 millions d'euros en octobre 2017. Contactée par *Sang-froid*, elle n'a pas répondu.

Quel futur pour Fermentalg ?

L'avenir commercial, selon Fermentalg, serait à nouveau radieux depuis la nomination de Philippe Lavielle comme P-DG en novembre 2016. D'après le porte-parole de la société qui ne conteste pas la crise antérieure, « Il a remis la société sur les rails, effacé le climat délétère qui régnait, le comité de direction a été renouvelé, les collaborateurs avancent unis ». Toujours selon la communication officielle, « le calendrier d'industrialisation de Fermentalg est en route. Nous avons sous-traité la fabrication de la DHA à l'entreprise ARD. C'est l'un des rares intervenants à offrir l'infrastructure pour éprouver, c'est-à-dire tester des technologies et donner des échantillons ». Toutefois, la DHA 350 annoncée encore récemment sur le marché en 2017 ne l'est toujours pas dans les faits, malgré l'annonce de la signature d'un premier accord de distribution européen avec le groupe IMCD : « Nous sommes dans une étape de qualification pour faire des tests différenciés. Il n'y a pas de production pour le moment. » La DHA 550 est, elle, annoncée pour le premier semestre 2018.

L'autre projet en cours, la coloration alimentaire grâce aux algues, a fait l'objet d'un accord de co-développement de trois ans en octobre 2017 avec DIC Corporation. Le géant japonais, qui a mis 5 millions d'euros au pot, va travailler avec Fermentalg sur une phycocyanine, principal pigment de couleur bleue utilisé dans les confiseries, les glaces... Si tout va bien, cette alternative aux colorants artificiels sera lancée en 2020. Le projet avec Adisseo concernant la nutrition animale, renouvelé en 2017, en est lui toujours au stade de recherche.

Reste enfin le partenariat historique de Fermentalg avec le groupe Suez pour le projet de puits de carbone. Outre le premier test à Paris du carrefour d'Alésia, un second est en cours sur une cheminée de l'incinérateur de boues à Colombes (92). Pour Bertrand Camus, directeur général de Suez, « Alésia est une expérience encourageante, mais moins avancée que Colombes ». Quant aux perspectives commerciales, « cela pourrait représenter une ligne d'activité supplémentaire pour Fermentalg d'ici quatre à cinq ans ». Tout cela rassure Bpifrance. « La société dispose des brevets et du savoir-faire nécessaire à la réalisation de son business plan », déclare la directrice des relations médias.

Mais l'actualité de Fermentalg est aussi judiciaire. Un signalement a été fait au Parquet national financier (PNF) en décembre par l'ancien directeur général Andrew Echatti. Selon nos informations, le PNF travaille de concert avec l'AMF. Anticor a décidé de se joindre à la procédure, selon Marcel Claude, administrateur de l'association spécialisée dans la lutte contre la corruption. Le nouveau patron, Philippe Lavielle, continue comme si de rien n'était. Mais, signe de fébrilité, un spécialiste de la communication de crise a pris la direction de Libourne après notre visite. En attendant, les distributions d'actions gratuites ou à tarif préférentiel se poursuivent. Le 8 février 2017, l'assemblée générale extraordinaire de la société a donné au conseil d'administration l'autorisation d'attribuer un maximum d'un million d'actions gratuites à ses salariés et mandataires sociaux. 250 000 ont déjà été offertes le 1^{er} janvier à Philippe Lavielle. La bonne fortune touche au moins le P-DG. ■

Quel rôle pour la BPI ?

La Banque publique d'investissement est le bras armé de l'État pour le soutien aux entreprises innovantes. Sa stratégie est d'offrir des solutions de financement adaptées à chaque étape de leur vie. Mais l'organisme fait l'objet de critiques.

Filiale de la Caisse des dépôts, Bpifrance a été créée à la toute fin 2012 pour accompagner les entreprises françaises innovantes. Grâce à ses partenaires bancaires, investisseurs, régions ou institutions, Bpifrance a pour objectif de démultiplier les financements au service des entrepreneurs. De l'amorçage jusqu'à la cotation en Bourse, du crédit aux fonds propres, la BPI veut offrir « des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie des entreprises. » Elle revendique aujourd'hui 80 000 entreprises accompagnées, 13,6 millions d'euros de financements directs et 8,4 millions d'euros de prêts bancaires garantis.

Bpifrance intègre aussi Oséo, qui finance la croissance des PME via ses trois métiers : innovation, garantie et co-investissement. La banque a des implantations régionales et les régions sont intégrées au sein des instances de gouvernance de Bpifrance : conseil d'administration, comité d'orientation national (CNO) et comités régionaux d'orientation (CRO). Ces derniers sont présidés par le président de Région

pour « veiller à la cohérence avec la stratégie régionale de développement économique et d'innovation ». Une proximité qui a ses avantages, mais qui ouvre aussi la porte à des pressions politiques des élus locaux.

Sélection et contrôle

La BPI revendique une sélection rigoureuse des projets soutenus. En ce qui concerne l'innovation, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) publie des appels à manifestation d'intérêts auxquels répondent les entreprises. Les experts de l'agence valident le sérieux scientifique du projet avant qu'un nouveau dossier ne soit monté et que Bpifrance apporte un soutien financier, par exemple en entrant au capital. « Nous nommons alors un administrateur qui s'investit dans le pilotage stratégique de la société, nous assure le service de communication de Bpifrance. Il nous fait des rapports très réguliers et l'Ademe est dans la boucle pour suivre les avancées. Mais nos administrateurs ne sont pas dans le management opérationnel. »

Une banque pas si rigoureuse

La BPI est une banque très généreuse... aussi avec ses employés. Pour eux, elle dépense sans compter. Selon un rapport de la Cour des comptes de mars 2017, en trois ans, sept des huit dirigeants du comité exécutif ont, en moyenne, été augmentés de 40 %. Ils gagnaient 196 460 euros par an en moyenne, et sont passés à 275 300 euros. Voitures de fonctions, notes de frais, recours « abusif » à des sociétés extérieures : pour les sages de la rue Cambon, la BPI ne serait pas vraiment un modèle en matière de gestion. ■

J.D. et G.d.M.



Le crédit d'impôt recherche, une manne pour les entreprises

Entre 2014 et 2016, Fermentalg a touché entre 919 000 et 1 347 000 € de créances au titre du crédit d'impôt recherche (CIR). Cette niche fiscale, rendue attractive sous le gouvernement Fillon en 2008, a représenté un coût de 5,5 milliards d'euros pour l'État en 2017. Et les contrôles sont pour le moins ténus.

Des règles claires. Le crédit d'impôt recherche est un système qui permet aux entreprises de déduire 30 % du montant des sommes dédiées à la recherche, dans la limite de 100 millions d'euros. Au-delà, la déduction fiscale passe à 5 %. Il peut être déduit de l'impôt sur les sociétés, faire l'objet d'un remboursement immédiat même quand la société n'est pas imposable ou faire l'objet d'un préfinancement par Bpifrance. En contrepartie, l'entreprise doit préparer un dossier dans lequel elle apporte la preuve des recherches qu'elle mène. Mais celui-ci n'est pas systématiquement étudié : en 2016, 975 des 24 000 entreprises bénéficiant du CIR ont été contrôlées. Ces vérifications, menées par des enseignants chercheurs en parallèle de leur travail, sont déclenchées par le ministère de la Recherche lorsqu'un contrôle fiscal est ouvert par Bercy.

Des contrôles bienveillants. Les experts sont des chercheurs ou des retraités de laboratoires (CEA, CNRS...). Un expert en génie des matériaux,

qui souhaite rester anonyme, décrit le processus : « Lorsqu'on intègre le pool, on reçoit une courte formation. L'une des premières choses qui nous est demandée, c'est de se montrer bienveillant avec les entreprises : le ministère nous précise bien que la recherche doit être comprise au sens large. » En cas de contrôle, les experts procèdent à la vérification du dossier sans se rendre dans l'entreprise. S'il a un doute, l'expert ne doit pas contacter cette dernière : il passe par l'intermédiaire du ministère pour demander des pièces supplémentaires. La rencontre se fait uniquement en cas de désaccord. Dans les faits, ces déplacements sont rarissimes.

Une fraude avérée. Sur les 4 % d'entreprises effectivement contrôlées, le fisc récupère environ 200 millions d'euros de redressement par an. L'association Les Économistes atterrés estime que 40 % des dépenses déclarées par les entreprises au titre du CIR n'ont pas de lien direct avec la recherche et le développement. Un système de bidonnage de rapports s'est développé. Un consultant free-lance, qui s'est spécialisé dans cette manne, raconte : « Au départ, je cherchais l'information en interne pour constituer les dossiers. Mais je me suis rapidement rendu compte qu'il fallait partir de rien car la plupart des entreprises ne faisaient aucune recherche. Du coup, je consulte les thèses en lien avec le domaine d'activité de la boîte et je brode. Si le dossier fait un certain nombre de pages, si on respecte quelques codes, ça passe sans problème. » Malgré des alertes lancées par des rapports au Sénat ou par la Cour des comptes, le CIR est sanctuarisé depuis le quinquennat Hollande. Il pourrait même être déplaçonné pour que la déduction des 30 % s'applique quel que soit le montant. ■

// Marjolaine Koch